

SURVOL DES PRESTATIONS ILD

MARS 2020

DANS LES PAGES SUIVANTES

EXAMEN DU RÉGIME | FAITS CONCERNANT LE RÉGIME

Depuis quatre ans, le régime a vu le nombre de réclamations approuvées et de prestations versées augmenter. L'actuaire du régime a déterminé qu'il est nécessaire d'augmenter les taux pour une deuxième année consécutive. Vous trouverez ci-dessous et à la page suivante des renseignements sur cette augmentation.

AUGMENTATION DES TAUX

L'augmentation sera appliquée à vos retenues salariales à compter du 1^{er} avril 2020. Les taux augmenteront comme suit :

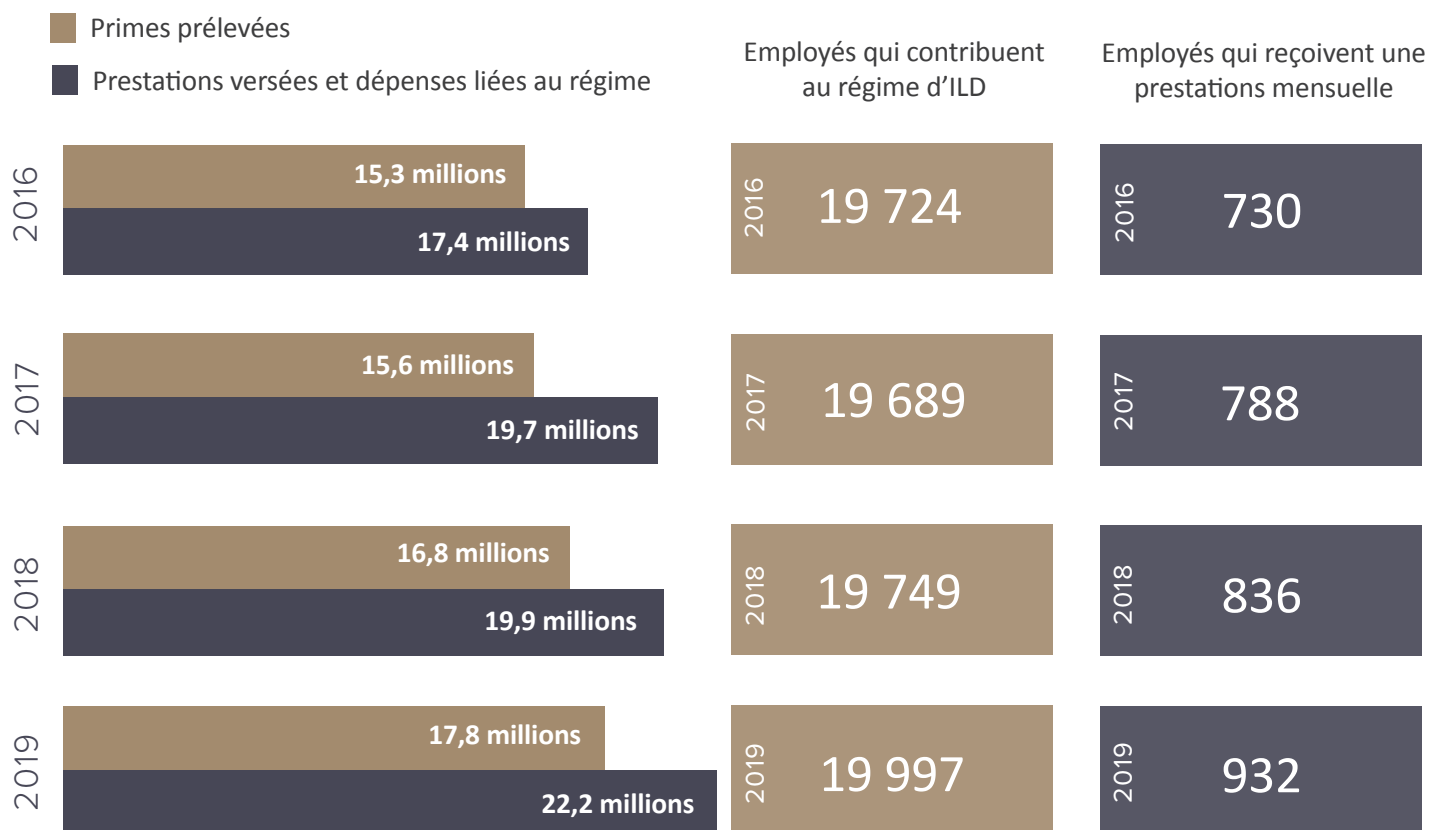
Groupe	Taux actuel par prestation de 100 \$	Nouveau taux par prestation de 100 \$ à compter du 1 ^{er} avril 2020
Général	2,19 \$	2,38 \$
Infirmières et infirmiers	4,63 \$	5,07 \$
SCFP 1251	3,81 \$	4,37 \$

Voici un exemple d'application des nouveaux taux. **Cet exemple est basé sur un salaire annuel de 54 000 \$ et une prestation mensuelle nette d'ILD de 2 500 \$.**

	Prestation mensuelle nette	Taux actuel par prestation de 100 \$	Retenue salariale mensuelle	Nouveau taux par prestation de 100 \$	Retenue salariale mensuelle	Augmentation mensuelle
Général	2 500,00 \$	2,19 \$	54,75 \$	2,38 \$	59,50 \$	4,75 \$
Infirmières et infirmiers	2 500,00 \$	4,63 \$	115,75 \$	5,07 \$	126,75 \$	11,00 \$
SCFP 1251	2 500,00 \$	3,81 \$	95,25 \$	4,37 \$	109,25 \$	14,00 \$

EXAMEN DU RÉGIME

DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2019



Les dépenses liées au régime comprennent les frais liés aux réclamations, l'administration, les frais de placement et d'autres services.

EXAMEN DU TAUX DE RENOUVELLEMENT

Les sommes provenant des prélèvements sur le salaire des employés et des rendements des placements sont utilisées pour financer les prestations et les coûts du régime. L'augmentation ou la diminution de votre prime est calculée par l'actuaire. Il revient à l'actuaire de veiller à ce que le régime ait suffisamment d'argent pour payer les prestations.

Le régime compte trois groupes de participants : général, infirmières et infirmiers et SCFP 1251. Tous les ans, chaque groupe est évalué en fonction de son expérience de réclamation. C'est pourquoi les taux diffèrent pour les trois groupes.

Pendant plus de six ans, le régime a disposé de suffisamment d'argent pour payer les prestations et les coûts sans augmenter les taux. Depuis 2017, les taux ont dû être augmentés en raison des faibles rendements des placements, de l'augmentation des réclamations et des coûts et parce que les prestations sont versées pour de plus longues périodes.

Afin que le régime puisse continuer à verser des prestations, le Comité pour l'ILD a accepté les recommandations de l'actuaire visant à augmenter graduellement les taux. Le Comité a entrepris un vaste examen du plan afin de limiter le plus possible les rajustements de taux sans réduire les prestations.

FAITS CONCERNANT LE RÉGIME

Les prestations de longue durée constituent une source de revenus si vous devez vous absenter du travail pendant plus de quatre mois en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le régime ILD est financé par les employés. Les employés paient 100 % des primes d'ILD. Les prestations d'ILD demeurent ainsi non imposables.

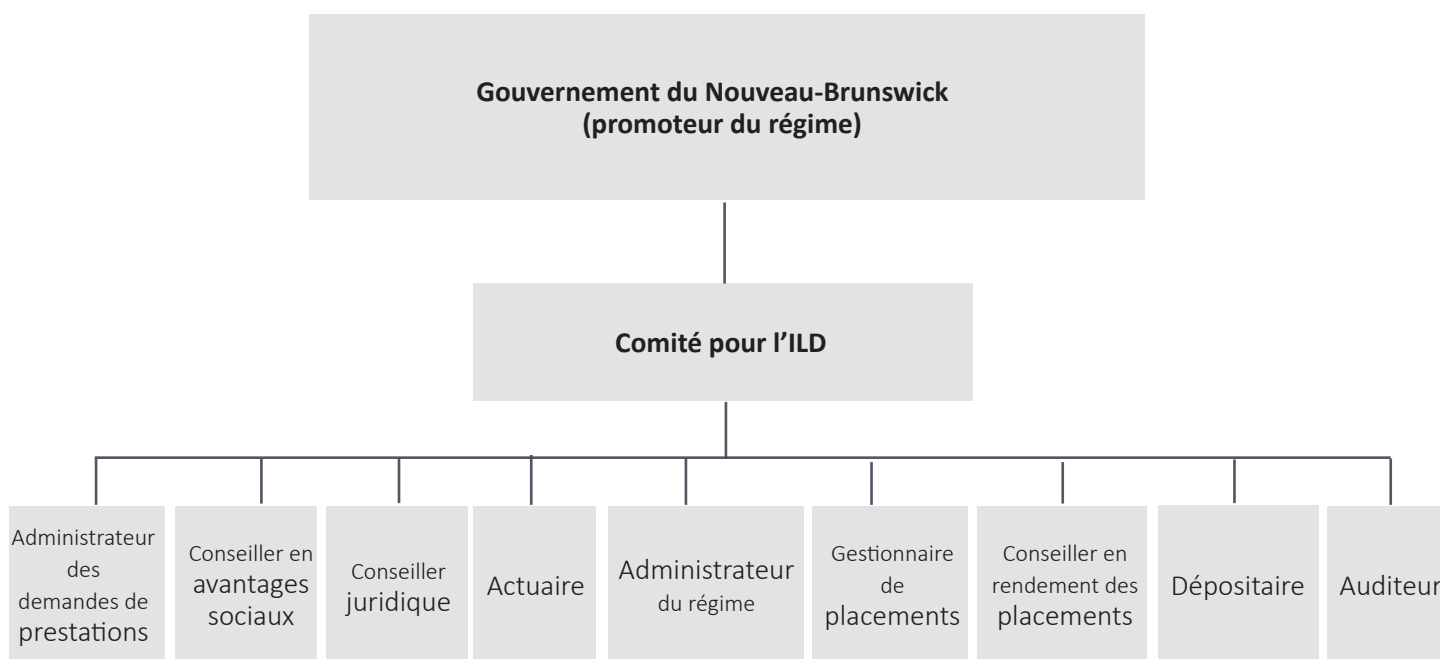
Le régime ILD compte trois groupes de participants définis par des caractéristiques communes (comme la profession, le profil de risque, etc.) :

- Général – Employés des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires, des hôpitaux, des sociétés de la Couronne et des commissions.
- Infirmières et infirmiers – Infirmières et infirmiers immatriculés dans les hôpitaux et les foyers de soins.
- SCFP 1251 – Ministères (section locale 1251), collèges communautaires (sections locales 5026 et 5017) et autres dans le cadre d'ententes de transfert.

Le régime d'ILD est géré par le Comité pour l'ILD. Ce comité :

- est composé de représentants des employés et des employeurs nommés par leurs syndicats respectifs et les groupes d'employeurs participants;
- approuve les recommandations de l'actuaire, s'assure que le financement est suffisant et que le régime peut verser les prestations;
- supervise les activités quotidiennes (voir la charte de gouvernance du régime ci-dessous pour un complément d'information).

GOUVERNANCE DU RÉGIME D'ILD



Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette prestation, communiquez avec l'équipe des Services aux membres au 1-800-561-4012 ou au 506-453-2296, ou visitez le site Web www.vestcor.org/avantages-sociaux.